

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1^{er} juillet 2021

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 1^{er} juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, doyen d'âge, puis après l'élection du Président du Conseil départemental, de Monsieur Christian POIRET.

La séance est ouverte par Monsieur Bernard BAUDOUX à 14 heures 02.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Gérald DARMANIN, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

(La séance est ouverte à 14 heures 02 sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, doyen d'âge.)

M. BAUDOUX.- Nous allons démarrer la séance.

Je vous propose de passer à l'appel pour lequel Benjamin CAILLIERET, notre benjamin de séance, va officier.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET)

M. BAUDOUX.- Merci.

Nous sommes 80. Le quorum est très largement atteint. Je rappelle qu'il est de 42. Nous pouvons donc travailler valablement.

Chers collègues, il m'appartient d'ouvrir cette séance en tant que doyen de notre assemblée.

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle, en félicitant toutes celles et tous ceux qui ont été élus ou réélus à l'occasion du scrutin des 20 et 27 juin dernier.

Je ne pense pas que la présidence de cette honorable assemblée qui m'échoit pour un court instant soit un privilège. Elle souligne un peu ironiquement que je suis entré dans l'automne de ma vie politique. Pour rester dans la métaphore des saisons, après ces dernières cantonales traversées avec succès, je dirai que c'est plutôt l'été indien qui me convient et qui me porte aujourd'hui au quotidien et, comme le disait si bien Aragon, je n'ai jamais eu l'âge de mon état-civil.

Je vais ouvrir tout naturellement cette séance en rendant hommage à notre président sortant Jean-René LECERF.

Avec lui, nous avons vécu une présidence apaisée, rythmée de débats empreints le plus souvent de sérénité, d'une écoute respectueuse, parfois bien sûr différente dans les propos, mais surtout attentive à toutes les propositions venant de notre hémicycle.

Depuis plus de 20 ans dans cette enceinte et bien au-delà, nous avons souvent partagé et encouragé cette conception de la politique facilitant les échanges, les débats francs et loyaux, avec pour seul objectif l'intérêt de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, Jean-René, je veux te remercier au nom de tous nos collègues et je souhaite que nous puissions encore nous rencontrer pour entretenir cet épicurisme que nous affectionnons et que nous aimons partager.

Je sais également que, en dehors de cet hémicycle, tu n'as jamais hésité à t'engager pour défendre les valeurs républicaines, lutter contre les discriminations, contre l'intolérance et l'exclusion, combats que je partage, et, à nouveau dans cette campagne comme dans les précédentes, tu n'as pas hésité à t'engager pour soutenir tous les candidats qui se battaient contre l'exclusion et contre le Front National. Je veux t'en remercier à nouveau. En tous les cas, merci pour ces belles années.

(Les membres de l'assemblée se lèvent et applaudissent)

Chers collègues, je pense que, si nous avons candidaté pour cette élection départementale, c'est que nous sommes convaincus du rôle irremplaçable de cette collectivité. Comme moi, vous mesurez son impact dans la vie quotidienne de nombreux Nordistes. Avec 3 Md€ de budget, le Département dispose d'une force de frappe réelle pour améliorer la vie de beaucoup de nos concitoyens à travers ses politiques publiques. L'APA, le RSA, l'allocation handicapés – pour ne citer que celles-là – en sont de parfaites illustrations. Cependant, l'inquiétude plane en permanence sur l'avenir de notre collectivité sur le plan institutionnel avec la résurgence de la notion de conseiller territorial que l'on entend toujours de-ci, de-là, inscrivait à terme la disparition de notre institution départementale. Il nous faut combattre ce projet de réforme avec force et détermination, car les Nordistes les plus fragiles feront les frais de cette décision et les communes les plus petites perdraient leur allié le plus cher.

Sur le plan financier, la mandature a été marquée par de fortes contraintes budgétaires à la suite de décisions prises par les gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche ou de droite, depuis une quinzaine d'années. Cette situation plonge nos collectivités dans de grandes incertitudes sur l'évolution de nos recettes et réduit à peau de chagrin notre autonomie sur le plan fiscal. En effet, c'est un véritable Tsunami financier qui s'est abattu sur la collectivité départementale : plus de taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, suppression du foncier bâti. Le constat est clair, nous perdons notre autonomie financière car cette assiette fiscale est compensée par le versement d'une part du produit de la TVA, montant qui relèvera chaque année du pouvoir exclusif et discrétionnaire du gouvernement à l'occasion de l'adoption de la loi de finances. Et même si on cherche toujours à nous rassurer, l'inquiétude persiste.

On nous promettait également à chaque réforme de la fiscalité locale de garantir une compensation intégrale. Les plus anciens d'entre nous nous savent ce que valent ces promesses à l'aune des difficultés croissantes que rencontrent les collectivités territoriales.

Ces réformes successives tournent également le dos au principe fondateur de la décentralisation et participent à casser le lien organique entre ceux qui élaborent les politiques publiques, les élus, et ceux qui en bénéficient, les citoyens. Ceci provoque une forme de désaffiliation entre nos collectivités et nos concitoyens. Ceci explique probablement en partie la montée en puissance de l'abstention et de notre délégitimation en qualité d' élu local.

Dans le même esprit, il convient de rappeler les transferts répétés de compétences opérés par l'État sans transférer les moyens correspondants. Résultat, chaque année, ce sont plus de 600 M€ non compensés par l'État au détriment du budget départemental. C'est énorme !

Chers collègues, ne vous méprenez pas sur mes propos. Il ne s'agit pas de refuser ces nouvelles compétences, dès lors que nous avons prouvé notre capacité à les assumer avec efficacité et au plus près des besoins de nos concitoyens – j'en profite d'ailleurs pour saluer le travail de qualité assuré par l'ensemble des agents départementaux que je remercie. Au contraire, notre volonté est à la fois de toujours répondre aux besoins des Nordistes, mais aussi d'obtenir les justes compensations que l'État nous doit.

D'ailleurs, pour avoir géré la délégation consacrée à l'éducation et notamment à la gestion des collèges, il me semble judicieux que les Départements récupèrent la gestion des lycées et que la Région soit compétente en matière d'université, afin que cette dernière puisse garantir les liens indispensables avec les secteurs de la recherche, de la formation et des nouvelles technologies.

En matière de santé, il serait également opportun de transférer aux Départements un certain nombre de prérogatives dévolues aujourd'hui aux agences régionales de la santé, notamment toute la politique de prévention de la santé et de promotion en santé publique, mais aussi la médecine de proximité. Nous savons tous, chers collègues, que les déserts médicaux qui frappent notre région en sont la parfaite illustration, illustration de l'incurie et de l'imprévoyance des pouvoirs publics à l'échelon national dans un domaine où la vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles, est en jeu. Les déserts médicaux sont nombreux dans ce département et je pense que notre assemblée doit en faire l'une de ses priorités.

Chers collègues, je voudrais terminer mon propos sur une tonalité empreinte d'une grande gravité, gravité motivée par l'impérieuse nécessité que nous prenions pleinement conscience des menaces qui pèsent sur nos territoires et ses habitants au regard des effets attendus du changement climatique. Le dernier rapport du GIEC, indiscutable sur le plan scientifique, est alarmant et les échéances se rapprochent plus vite que nous le pensions.

Je ne rentrerai pas dans le détail, mais je propose qu'une commission spéciale se mette en place pour en mesurer toutes les conséquences pour notre département et ses habitants. Notre action contre ces changements climatiques doit être la mère de toutes nos politiques départementales. Ces dernières doivent être réquisitionnées, même si des avancées ont été réalisées. Dans la mesure du possible, à l'aune des conclusions de ce rapport, nous ne pourrions regarder demain nos enfants dans les yeux en leur disant que nous ne savions pas.

Vous savez, quand je rêve de paradis, ce n'est pas de paradis fiscaux. Je suis toujours très triste de constater que certains continuent de penser que, dans ce domaine, l'argent roi peut tout régler. Bien au contraire, nous devons produire autrement en donnant sens à notre démarche et en prenant en compte le développement durable dans lequel doivent figurer la place et l'avenir de l'humain et de notre planète. J'espère que nous serons collectivement à la hauteur de ces enjeux pour préserver l'avenir de notre planète et celui de tous les enfants et petits-enfants, non seulement de notre pays, mais de la planète et du monde.

En conclusion, à l'aube de cette nouvelle mandature, rappelons-nous que nous sommes ici en priorité au service de ce territoire et des Nordistes, de ses habitants dont nombre d'entre eux vivent dans la précarité. Quelles que soient la difficulté de notre tâche et la complexité des situations à traiter, soyons des porteurs d'espérances. Je vous invite d'ailleurs à partager ces propos de Jacques Brel. Jacques Brel disait : « *Il faut adorer le soleil sans dénigrer les jours de pluie, car eux seuls font les arcs-en-ciel* ».

Oui, il y aura des moments difficiles. Oui, il y aura des jours de pluie, comme le dit Jacques Brel, des jours où la volonté, la ténacité, l'attachement de tous aux valeurs du vivre ensemble seront nécessaires, car, là et seulement là, nous pourrions faire découvrir les arcs-en-ciel dont les Nordistes ont tant besoin.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

Merci, chers collègues.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – Rapport n° 1

M. BAUDOUX.- Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour l'élection du Président du Conseil départemental. C'est le rapport n° 1 qui vous a été fourni.

Ce rapport rappelle les modalités d'élection du Président. Il peut y avoir un tour et, le cas échéant, un deuxième et un troisième tour.

Au premier tour, le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental s'il obtient au moins 42 voix. Sinon, nous irons à un deuxième tour.

Je vais maintenant faire appel des candidatures.

On m'a donné les groupes, puisque la formation des groupes date de ce matin.

Paul CHRISTOPHE nous présente la candidature du groupe UPN.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Président.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue Christian POIRET.

M. BAUDOUX.- Merci.

Pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, j'interroge Didier MANIER.

M. MANIER.- Monsieur le Président, je propose ma candidature pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. BAUDOUX.- Merci, Didier.

J'interroge le Groupe Communiste et Républicain.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être un peu plus longue que mes collègues.

Dans le cadre de la campagne électorale qui s'achève, les candidats communistes ont participé à une stratégie de rassemblement avec l'ensemble des forces de gauche. Cette stratégie « Nord en commun » s'est fondée sur des valeurs, des idées et des propositions que nous avons réunies dans un programme détaillé. Le rassemblement a été véritablement apprécié par les citoyens qui partagent les valeurs de la gauche. Même si cette stratégie a été positive, elle n'a pas permis à la gauche pour cette fois de reconquérir l'exécutif du Département du Nord.

Les circonstances d'aujourd'hui nous amènent à présenter notre candidature à la présidence de l'assemblée départementale en la personne de notre Président de groupe Charles BEAUCHAMP. Je vous présente donc officiellement sa candidature.

Cette candidature, avec celle de Didier MANIER, démontre la richesse et la diversité des forces d'opposition dans cette assemblée. D'ailleurs, nous entendons travailler en coopération avec le groupe socialiste comme nous l'avons fait sur le mandat passé. Nos convergences sont et restent nombreuses et nous travaillerons en bonne intelligence pour défendre au mieux l'intérêt commun des Nordistes. Nous tendons bien évidemment la main aux élus qui partagent des valeurs progressistes et humanistes afin de travailler ensemble.

Je vous remercie.

M. BAUDOUX.- Merci.

J'interroge le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, au nom du Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts Génération.s, j'ai le plaisir de présenter ma candidature.

M. BAUDOUX.- Merci.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun autre conseiller départemental ne présente sa candidature*).

Nous avons donc quatre candidats.

Il nous faut maintenant constituer le bureau de vote.

Benjamin CAILLIERET est d'office dans le bureau de vote.

Les candidats doivent désigner un assesseur parmi les membres de l'assemblée.

Pour le groupe UPN, quel est l'assesseur ?

M. CHRISTOPHE.- Pour des questions pratiques, je vous propose Jean-Noël VERFAILLIE.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ?

M. MANIER.- Nous désignons Isabelle FERNANDEZ.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ?

M. BEAUCHAMP.- Madame ZAWIEJA-DENIZON.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s ?

Mme BOCQUET.- Je vous propose Laurent PERIN.

M. BAUDOUX.- Je demande aux assesseurs de bien vouloir approcher autour de l'urne.

Je rappelle que ceux qui ont procuration doivent se déplacer deux fois. Ils voteront à l'appel de leur nom et, quand on fera l'appel de celui pour lequel ils ont procuration, ils reviendront une deuxième fois et, s'ils ont deux procurations, une troisième fois.

Vous passez d'abord par l'isoloir. Les bulletins sont imprimés et il y a des bulletins blancs. Vous aurez donc quatre bulletins pour les quatre candidats et un bulletin blanc.

Je demande à Benjamin CAILLIERET de faire l'appel.

(Le scrutin est ouvert à 14 heures 25)

M. BAUDOUX.- Est-ce que tout le monde a voté dans l'assemblée ?

(Le scrutin est clos à 15 heures 03)

Je vous signale que j'avais annoncé 80 présents, mais une personne nous a rejoints, Monsieur Vincent LEDOUX, qui avait donné pouvoir par précaution. Par ailleurs, Monsieur LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON.

Il y aura donc 82 voix.

Il nous faut maintenant désigner des scrutateurs. Chaque groupe doit désigner un scrutateur, c'est la loi. Nous respectons scrupuleusement la loi.

Qui est scrutateur pour le Groupe Union pour le Nord ?

M. CHRISTOPHE.- Madame Karima ZOUGGAGH.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ?

M. MANIER.- Monsieur Julien GOKEL s'est porté volontaire.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Communiste et Républicain ?

M. BEAUCHAMP.- Madame CHOAIN.

M. BAUDOUX.- Pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s ?

Mme BOCQUET.- Madame Anne MIKOLAJCZAK s'est portée candidate.

M. BAUDOUX.- Je vous donne donc les clés de l'urne.

(Dépouillement des bulletins de 15 heures 05 à 15 heures 18).

M. BAUDOUX.- Voici les résultats.

Bulletins blancs : 2.

Ont obtenu :

- Stéphanie BOCQUET : 6 voix.
- Charles BEAUCHAMP : 9 voix.
- Didier MANIER : 13 voix.
- Christian POIRET : 52 voix. Majorité absolue dès le premier tour.

Christian POIRET est élu Président de notre conseil départemental.
--

(Applaudissements sur tous les bancs de l'assemblée)

Je voudrais lui présenter toutes mes félicitations et lui souhaiter pleine réussite dans cette nouvelle responsabilité.

Christian, je te cède la présidence.

(La séance est présidée par Monsieur POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)

M. le Président.- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le moment est beau et je l'apprécie à sa juste valeur.

Je remercie Bernard BAUDOUX, notre doyen d'âge, d'avoir pour une fois ouvert cette séance.

Je mesure la responsabilité de Président du Conseil départemental du Nord. Mes remerciements vont à toutes et tous qui m'ont désigné pour cette présidence, mais nous allons travailler tous ensemble.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour ma famille, mon épouse, mes enfants, mes petits-enfants, mais également mes parents. Ce sont des moments importants dans une vie.

Merci au Groupe Union pour le Nord, même élargi aujourd'hui, de sa confiance. Nous sommes une équipe, nous serons une équipe proche des Nordistes.

Je suis entouré de compétences, avec des relations humaines – vous savez que c'est une volonté forte pour moi –, avec la volonté de travailler pour l'ensemble des Nordistes.

Je remercie Jean-René LECERF qui a fait un travail colossal pendant ces six dernières années. Merci à toi Jean-René, tu as fait un travail colossal dans ce département. Ce Département est maintenant sur de bons rails. Nous allons pouvoir continuer à avancer. Tu as montré le bon chemin. Merci de ton investissement, que ce soit au département, mais également au niveau national. Je dirai simplement que c'est une présidence remarquable et vous pouvez l'applaudir une nouvelle fois.

(Les membres de l'assemblée se lèvent et applaudissent vivement)

Jean-René, 20 ans de vie commune qui s'achèvent aujourd'hui au sein de ce Département. Nous attendons tous ton premier tome, compte tenu que tu m'as dit que tu allais maintenant écrire. Prends soin de toi, de tes proches. La vie est faite de petits bonheurs. Vis-les chaque jour de la vie.

J'adresse mon salut le plus cordial à l'ensemble des élus des autres sensibilités. Bienvenue à tous dans cet hémicycle. Je me rappelle il y a 20 ans, quand je suis arrivé dans cet hémicycle, c'était impressionnant. Cela l'est toujours, d'autant plus quand on change de place. C'est un moment qu'il faut vivre, c'est un beau moment.

Ce conseil départemental est magnifique et nous allons y travailler tous ensemble. Je souhaite vraiment que nous travaillions sereinement pour le bien-être des Nordistes dans ce lieu, à chaque séance et également dans les commissions et dans nos échanges. Nous devons le démontrer aux habitants, un travail constructif de nous tous doit permettre de rediriger les électeurs vers les urnes. L'abstention ne doit pas être un refuge et je le regrette. Nous devons montrer l'exemple et nous devons aller plus loin à ce niveau-là.

Nous devons poursuivre le travail engagé, nous devons agir pour l'emploi. Nous devons développer les maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, être plus proches des personnes qui sont sur le bord de la route, leur donner un travail, leur permettre de s'insérer dans la société. Nous devons aller plus loin. Nous devons bien sûr protéger les Nordistes, protéger l'autonomie des seniors – c'est important –, l'autonomie des personnes porteuses d'un handicap, l'enfance, la famille, mais ne pas oublier la jeunesse, la jeunesse de demain, la jeunesse qui sera importante. C'est un des défis de ce mandat. La santé est également un défi de ce mandat.

Nous devons poursuivre l'aménagement du territoire auprès de toutes les collectivités, les communes, les intercommunalités, la Métropole européenne de Lille, en résumé l'urbain et le rural. Le Département doit être là.

Nous devons nous investir et continuer à nous investir dans les gros dossiers, les dossiers importants et stratégiques pour le Nord :

- Le canal Seine-Nord Europe.
- Les collèges, que ce soit sur la construction, sur la réhabilitation et également sur le bien-être de nos enfants.
- Les infrastructures, ce département qui est un des plus grands départements de France doit pouvoir être irrigué facilement.
- Le CPER doit être travaillé avec l'État et avec la Région.

- Le plan de relance doit également être à nos côtés, il l'est et c'est une bonne chose.
- Nous devons développer Nord durable. Nord durable est important.
- L'écologie, l'écologie vraie et pragmatique qui s'adresse véritablement aux habitants du Nord.
- Sur la mobilité douce, l'environnement, les circuits courts, l'agriculture, nous devons être au rendez-vous. Nous l'étions, nous le serons, nous l'amplifierons dans les mois à venir.

Je souhaite travailler étroitement avec le gouvernement – et je vous regarde, Monsieur le ministre. Je souhaite travailler avec l'ensemble des services de l'État. Je souhaite travailler avec le président de région, les associations partenaires du monde économique. Je souhaite travailler avec l'ensemble des élus à l'Assemblée nationale et au Sénat. Vous êtes à Paris, vous êtes nos relais, nous devons être complémentaires dans l'intérêt du Nord. Je souhaite également être très proche du monde économique – vous savez que c'est dans mes gènes – qui nous permettra de tendre la main à tout le monde dans ce département.

Le navire départemental du Nord continuera à être piloté. Pour lui donner les moyens de ses ambitions, j'ai besoin d'un directeur général des services, Benjamin HUS, à mes côtés, j'ai besoin de l'ensemble des directeurs généraux adjoints, de l'ensemble du personnel de ce Département du Nord, ce personnel qui s'investit pour nous, qui est à nos côtés, qui a la volonté de travailler.

Je voudrais remercier également l'ensemble des collaborateurs pour le travail qui a été réalisé aujourd'hui pour cette mise en place du Département du Nord et ce, sans faille jusque maintenant, mais cela ira jusqu'au bout. Ils font partie intégrante de l'équipe. L'équipe, ce ne sont pas les élus d'un côté, les techniciens de l'autre, c'est l'ensemble qui forme l'équipe et c'est ensemble que nous pourrons réussir pour les Nordistes.

Je serai président de tous les Nordistes, de tous les territoires et de tous les élus départementaux. Je serai présent régulièrement à vos côtés dans chaque canton en associant les élus locaux, en associant les forces vives du territoire. Je souhaite vraiment être proche de vous tous sur les territoires. C'est comme cela que le Nord doit vivre.

Mes chers collègues, nous avons une belle aventure à vivre ensemble, nous avons une belle aventure à vivre avec l'ensemble des services du Département du Nord.

Je vous dirai simplement que le Département du Nord est là. Vive la république !

(Applaudissements sur tous les bancs de l'assemblée)

M. le Président.- Comme il est de tradition – c'est important –, je souhaite que chaque groupe puisse s'exprimer suite à cette élection.

Je vais laisser la parole à Paul CHRISTOPHE pour le Groupe Union pour le Nord.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

C'est avec une particulière émotion que je prends la parole aujourd'hui au nom des élus de la majorité départementale, d'une part parce que la vôtre est contagieuse, Monsieur le Président, tout autant que votre passion, mais aussi parce que nous nous retrouvons ici dans l'hôtel du Conseil départemental, dans cet hémicycle où nous n'avons pas siégé physiquement depuis février 2020 en raison de la pandémie et de la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an et dont nous espérons une sortie prochaine. C'est aussi une certaine émotion, car les membres de cette nouvelle assemblée ne sont plus tout à fait les mêmes à la suite de la période électorale conclue dimanche dernier, à commencer par notre président.

Aussi, à mon tour, au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à rendre hommage à Jean-René LECERF qui a fait un grand mandat de président. Après avoir siégé 33 ans sur ces bancs, il a souhaité ne faire qu'un seul mandat à la présidence, mais quel mandat ! À sa prise de fonction, la mine était sombre, car la tâche ne s'annonçait pas aisée. Il a choisi de ne pas tomber dans la facilité et de surmonter toutes les difficultés. Même dans les plus hautes sphères de l'État, on n'enviait pas sa place. Il est parvenu à mobiliser toutes nos énergies au-delà de nos étiquettes politiques pour que nous nous placions dans son sillage avec l'unique ambition de sauver le Département du Nord.

Le Président LECERF a marqué de son empreinte cet hémicycle car, comme le disait notre collègue Bernard BAUDOIX, au-delà de nos divergences politiques, au-delà de nos points de vue divergents, nous avons toujours eu des débats constructifs et apaisés. Souhaitons que ceux à venir s'inspirent de la mandature passée. Jean-René, tu peux être fier de ce que tu as réalisé. Nous assumerons fièrement cet héritage.

Je saisis également l'occasion pour rendre ici hommage aux élus de notre majorité départementale élus lors du précédent mandat et qui ne sont plus des nôtres aujourd'hui par choix personnel ou du fait du verdict des urnes. Ils ont contribué, chacun à leur niveau, dans leurs missions, leurs politiques innovantes, leurs actions dans les territoires, à notre réussite collective.

Dans la droite lignée de ce qu'a insufflé le Président Jean-René LECERF, notre nouveau Président Christian POIRET souhaite poursuivre le travail de fond entrepris depuis six ans avec l'ensemble des élus du Groupe Union pour le Nord pour le bien des Nordistes dans tous les territoires.

Nous avons une périlleuse situation à notre arrivée, nous avons œuvré pour que le Département retrouve une santé financière en rapport avec ses besoins. Notons que les efforts réalisés ont permis d'accompagner la crise sanitaire et de financer notre plan de relance. Nous avons aussi collectivement porté des innovations dans l'approche de nos politiques, tant en matière d'environnement que de développement durable, que d'insertion, d'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi, de protection de l'enfance ou encore de notre politique autonomie en faveur des plus fragiles ; autant de politiques régulièrement prises en exemple au niveau national, autant de preuves que nous ne sommes pas seulement des gestionnaires.

Nous avons terminé le mandat avec le sentiment d'avoir fait le travail et de l'avoir bien fait. Manifestement, ce sentiment a été partagé par les Nordistes. Dimanche dernier, ils ont choisi de renouveler largement leur confiance à notre majorité départementale, ils ont confirmé le choix qu'ils avaient fait en 2015, celui de maintenir et d'intensifier les politiques mises en œuvre.

Cependant, nous devons rester humbles face à cette victoire électorale, car l'abstention qui l'accompagne doit nous interroger sur la santé de notre démocratie. Moins d'un électeur sur trois a pris le temps d'aller voter ce dimanche. Dans certains bureaux de vote, c'est seulement un électeur sur dix qui s'est déplacé.

Phagocytées par les enjeux nationaux des élections régionales, perturbées par le contexte sanitaire, ces élections départementales n'ont pas trouvé l'attention et l'audience qu'elles méritaient. Pourtant, les politiques menées à l'échelon départemental sont essentielles dans la vie quotidienne de nos habitants.

Malgré tout, le vote a bel et bien eu lieu et les électeurs nous ont renouvelé leur confiance car nous avons démontré tout au long de ces années, aux côtés de Jean-René LECERF, que le Département du Nord n'était pas voué à subir les événements comme il le faisait auparavant, attendant fébrilement qu'une main se tende pour le sauver. Au contraire, notre Département a démontré qu'il était destiné et surtout capable de se dresser tel un roc comme le rempart qui protégerait tous les Nordistes, en particulier les plus fragiles, et ce, à tous les âges de la vie.

Cher Président, vous avez dressé la feuille de route de cette nouvelle mandature. Les objectifs sont clairs et ambitieux. Au cours de ces sept années à venir, notre ambition sera de poursuivre le travail entrepris et de l'intensifier. Les fondations de notre collectivité sont solides. Après ce temps de campagne, nous pourrions maintenant nous remettre au travail pour aider les Nordistes à se relever du choc économique provoqué par la crise Covid-19, pour protéger les Nordistes et surtout les plus fragiles, pour accompagner toujours plus les allocataires du RSA vers l'emploi, pour offrir des alternatives nouvelles aux personnes âgées et en situation de handicap, pour préparer l'avenir de nos jeunes, pour investir dans nos territoires, tout cela en prenant en compte les enjeux environnementaux, les particularités de notre territoire et, bien sûr, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, dans le respect des équilibres budgétaires.

La tâche ne sera pas aisée car nos marges de manœuvre restent tout de même étroites. D'ailleurs, elles le seraient encore plus si Jean-René LECERF n'avait pas œuvré sans ménagement dans la commission des finances de l'Assemblée des Départements de France pour préparer et assurer l'avenir.

Cher Président, cher Christian, tu sais pouvoir compter sur les membres du Groupe Union pour le Nord, ce groupe politique auquel tu es attaché, qui a permis de remporter la première alternance en 1992 et de s'installer durablement dans la majorité départementale en 2015, ce groupe que tu as présidé et que tu as contribué à faire grandir avec Jean-René LECERF et d'autres

avant nous. Sache que tu pourras compter sur chacun d'entre nous pour travailler à tes côtés, pour faire évoluer les politiques de notre Département au profit des Nordistes.

En ce 1^{er} juillet 2021, un nouveau chapitre de notre histoire départementale s'ouvre. À nous, cher Président et chers collègues, d'en écrire les plus belles pages.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du Groupe Union pour le Nord)

M. le Président.- Merci beaucoup, Paul.

Je vais laisser la parole à Didier MANIER pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je tiens tout d'abord, Monsieur POIRET, cher Christian, à te féliciter pour ton élection à la présidence du Département du Nord.

Je veux également m'associer aux salutations à Jean-René LECERF qui a été président durant cette mandature. Jean-René, je te salue.

Je tiens également évidemment à saluer l'ensemble des conseillers départementaux élus ou réélus et, enfin, à mon tour, j'aurai une pensée particulière pour les candidats non élus qui se sont présentés sous nos couleurs de Nord en commun.

Les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 auraient pu, auraient dû être un grand rendez-vous démocratique. Après une longue parenthèse de crise sanitaire, c'était l'occasion de retrouver une liberté fondamentale, celle de pouvoir voter, s'exprimer et choisir ses représentants. Malheureusement, comme cela a été dit, la participation n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Les citoyens se sont massivement abstenus, seuls 33 % des électeurs se sont déplacés au premier tour et seuls 34 % au deuxième tour. Il n'y a pas eu de sursaut démocratique. En 2021, moins d'un électeur sur trois s'est donc mobilisé. L'abstention ne fait que s'amplifier et s'aggraver.

Comment l'expliquer, quels enseignements tirer de l'abstention massive et record pour une élection locale ?

Il y a, je pense, des raisons conjoncturelles liées à la crise sanitaire, à l'organisation du scrutin dans une période si particulière et aux préoccupations actuelles de nos concitoyens. L'incertitude a plané jusqu'au bout sur le calendrier électoral ; après un premier report décidé en février, les dates des 20 et 27 juin n'ont été fixées par décret que le 22 avril dernier, deux petits mois avant leur tenue.

L'actualité politique a ensuite été totalement écrasée par les enjeux sanitaires. Comment se projeter sur des élections départementales quand on est constamment suspendu à la radio, à la télévision ou dans la presse aux chiffres des contaminations et des décès de la Covid-19 ? Organiser le scrutin en juin après de longs mois difficiles, avec la possibilité de sortir à nouveau, de retrouver ses propres, de profiter d'une belle journée sans masque et d'une liberté retrouvée était, je pense, une gageüre. Pour autant, des pistes de réflexion existent aujourd'hui : élargissement des horaires de vote, adaptation des modalités de vote, vote par procuration, mais surtout vote par correspondance qui se fait dans de nombreux pays occidentaux.

L'abstention a aussi des causes profondes qu'il ne faut pas ignorer : les réformes territoriales successives souvent conduites à marche forcée et sans concertation n'ont pas renforcé la démocratie locale et la proximité. Au contraire, elles ont donné naissance à une organisation territoriale plus complexe et beaucoup moins lisible. Les citoyens ne connaissent plus leurs collectivités malgré nos missions essentielles. La concomitance des deux élections a aussi semé la confusion avec une campagne régionale largement nationalisée qui a écrasé les départementales. Se pose à l'avenir, je pense, la question de l'organisation simultanée des deux élections qui ne facilite pas la compréhension des enjeux.

Surtout, nous nous heurtons à la présidentialisation toujours plus grande de notre démocratie mise en scène par tous les médias. Nous sommes, je le pense, vampirisés par les présidentielles. Au lieu d'avoir un débat entre différents projets politiques, nous avons assisté durant cette campagne à une course de qualification en vue de la présidentielle. Il ne s'agissait pas d'une compétition entre programmes – quand il y en avait –, mais entre des popularités avec des thèmes nationaux comme la sécurité qui n'ont rien à voir avec les compétences de nos collectivités.

Comment s'étonner qu'un seul électeur sur trois ait choisi de se prêter à ce jeu ? Au final, le véritable vainqueur est malheureusement l'abstention. C'est effectivement une grande leçon d'humilité pour l'ensemble des élus présents au conseil départemental du Nord sur les bancs de l'opposition, comme sur les bancs de la majorité.

Nous voyons que les premiers abstentionnistes sont les jeunes, à peine 20 % d'entre eux sont venus voter les 20 et 27 juin, ce qui ne présage rien de bon pour notre démocratie. Des records d'abstention ont été battus dans les territoires populaires et dans les quartiers les plus fragiles. Notre paysage politique a donc été figé par l'abstention, avec des résultats qui ont largement conforté les élus sortants comme aux municipales de 2020. Nous le constatons sur la majorité des cantons nordistes.

Je souhaite saluer de manière républicaine l'ensemble des candidats qui se sont présentés aux élections départementales dans ces conditions difficiles et, évidemment, particulièrement les candidats du rassemblement de la gauche sociale et écologique qui ont voulu proposer avec le Nord en commun un véritable projet pour notre département. Les résultats, convenons-en, ne sont pas à la hauteur de nos espérances.

Je crois que nous avons toutefois un véritable motif de satisfaction, l'absence de candidats du Rassemblement national élus dans notre hémicycle du Conseil départemental du Nord. Madame LE PEN a réussi son pari, le parti d'extrême-droite est devenu un parti comme un autre aux yeux de ses électeurs. Totalement intégré au champ politique, le Rassemblement national n'échappe plus à la défiance.

Dans notre hémicycle, le rapport de force se joue donc entre la gauche et la droite qui perd un canton avec l'élection de notre binôme sur le canton d'Anzin représenté par Michelle GREAUME et Pierre-Michel BERNARD que je félicite chaleureusement.

Nous allons donc continuer avec responsabilité et détermination à faire entendre notre voix au sein de l'hémicycle départemental avec comme seule et unique boussole les préoccupations des habitants du Nord.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons préparé notre projet Nord en commun, structuré autour de neuf priorités et décliné en 150 propositions. Je vous rassure, Monsieur le Président, ancien Vice-président aux finances, les mesures ne sont pas toutes coûteuses et insurmontables pour le budget départemental. Je vous ferai parvenir un exemplaire de notre document, si vous ne l'avez d'ailleurs pas déjà lu

Nous pensons en effet que le Département du Nord doit retrouver une véritable feuille de route, un projet mobilisateur pour les territoires et la population nordiste. Le rôle des élus que nous sommes est de tracer des perspectives, de prendre en compte les urgences et les besoins d'accompagnement, de ne pas tout réduire aux questions purement financières. Le mandat peut s'ouvrir sur plusieurs chemins.

Vous pouvez décider de poursuivre une gestion comptable des politiques départementales, reléguer notre collectivité à un rôle de simple exécutant des décisions de l'État qui nous cadennasse dans nos compétences et supprime nos autonomies fiscale et financière. C'est un choix qui accompagne, convenons-en, la fin de la décentralisation. Vous pouvez aussi vous engager – nous vous avons entendu, Monsieur le Président –, dans une nouvelle voie et décider de reprendre la main sur le destin de nos territoires. Vous pouvez, en responsabilité et dans un esprit républicain, ouvrir une voie collective et consensuelle à des projets novateurs et fédérateurs sur des sujets tels que la transition écologique. Vous pouvez faire de cette assemblée départementale, sans idéalisme, ni angélisme, un vrai laboratoire de reconquête démocratique. Vous pouvez choisir cette voie car vous êtes en situation.

En tant qu' élu, je vous le dis à vous élus, un socle doit nous unir, celui de notre volonté et de notre capacité à représenter ensemble dignement les Nordistes. Il y a un intérêt local, il y a un intérêt national pour ne pas dire suprême à œuvrer pour que les électeurs puissent retrouver confiance dans leurs élus et dans la chose politique.

Relisons, relisez Tocqueville sur le sujet et l'indifférence des individus pour la matière politique et civique.

La crise sanitaire montre l'urgence de repenser notre modèle. Quelle conception des solidarités territoriales ? Comment mieux lutter contre les inégalités ? Quelle solidarité nouvelle inventer ? Quelle vision pour nos services publics de proximité ? Quelle mobilisation pour la transition écologique ?

Nous avons plusieurs priorités que nous défendons et que nous défendrons durant ce mandat avec détermination et sens des responsabilités.

- La santé est au cœur des attentes. Nous devons tout faire pour rendre la santé plus accessible, lutter contre les déserts médicaux et favoriser le bien-être à chaque âge de la vie, c'est un enjeu primordial.
- L'importance de construire des solidarités nouvelles face aux accompagnements de nos publics fragilisés par la crise : les personnes dépendantes âgées et parfois isolées, les personnes handicapées, les jeunes – 30 % des enfants nordistes grandissent dans une famille sous le seuil de pauvreté –, ou encore les personnes qui se sont enfermées dans la spirale de l'exclusion.

- La nécessité d'être présent auprès du monde culturel, du monde sportif et de l'ensemble de nos associations qui animent la vie locale après la traversée de la crise sanitaire qui a paralysé leur activité.
- Répondre aux défis du collège, afin d'offrir à tous les jeunes les meilleures chances de réussite dans la vie. Quel accès aux nouvelles technologies et au numérique ? Quel soutien scolaire ? Quelle ouverture au monde ?
- Favoriser la création de nouveaux emplois avec le soutien à l'économie sociale et solidaire, la création d'emplois verts et solidaires dans les filières prometteuses et une politique d'insertion qui ne laisse personne au bord du chemin, ni les plus proches, ni les plus éloignés de l'emploi.
- Offrir à la jeunesse nordiste le pouvoir de construire son autonomie dans notre département, alors qu'ils subissent, eux aussi, de plein fouet la crise avec les difficultés de se former, de trouver un stage, de s'insérer dans le monde du travail, de faire face aux dépenses du quotidien et d'accéder aux loisirs, à la culture ou aux vacances.
- Accélérer la transition écologique. Le Département du Nord peut devenir un moteur des transformations écologiques sur nos territoires et relancer la production ou la réhabilitation de logements sociaux, développer les mobilités douces, étendre et préserver les espaces naturels sensibles, ou encore rendre accessible une alimentation saine et en circuit court.
- Renforcer nos services publics de proximité qui sont au cœur de notre pacte républicain et méritent – on l'a vu avec la crise sanitaire – une tout autre considération.
- Enfin, notre dernière priorité est celle de donner le pouvoir d'agir aux Nordistes. Nous avons un rôle à jouer pour réenchanter la politique. De nouveaux outils existent pour consulter les citoyens et permettre de s'emparer de la vie politique locale, défendre des projets qui ont du sens et prendre soin de l'environnement. Il est grand temps de renouer avec la participation citoyenne au Département du Nord.

Voici, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire au nom de notre Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Je le disais, notre détermination et notre sens des responsabilités sont intacts. Nous continuerons à faire entendre dans cet hémicycle une voix de gauche, écologique et sociale afin de défendre les intérêts et l'avenir de notre département du Nord.

Je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)

M. le Président.- Merci.

Je vais laisser la parole à Charles BEAUCHAMP pour le Groupe Communiste et Républicain.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues.

Monsieur le Président le groupe communiste vous adresse ses félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil départemental.

À l'issue des scrutins, notre Département reste aux mains de la majorité de droite et du centre qui remporte 25 cantons sur 41. Nous sommes déçus, je ne le cache pas. Néanmoins, c'est le jeu démocratique et nous prenons acte du vote des Nordistes.

Nous nous réjouissons du seul basculement de la droite à la gauche, celui du canton d'Anzin, qui nous permet d'accueillir une nouvelle conseillère départementale dans le groupe communiste.

Nous nous réjouissons également de l'absence du Rassemblement national dans cet hémicycle. Jusqu'à présent, la lutte contre l'extrême-droite a été un combat commun à cette assemblée. Nous espérons qu'elle le restera.

Ces élections locales, régionales et départementales, nous interpellent toutes et tous par le niveau d'abstention historique. La question des motifs de cette abstention massive émerge à nouveau dans le débat public. Le déconfinement a occupé les esprits au détriment des urnes – soit –, la campagne électorale a été atypique, très courte, essentiellement numérique, trop peu médiatisée – soit.

La distribution de la propagande électorale a été catastrophique. Nous, communistes, pointons souvent les risques de confier des missions de service public à des prestataires privés. La défaillance de la société Adrexo en est un exemple concret. Notre combat pour la reconquête des services publics trouve ici une justification supplémentaire.

Néanmoins, des facteurs plus lourds sont forcément à l'œuvre quand les deux tiers du corps électoral ne se déplacent pas pour voter. Chacun peut avoir une lecture différente du phénomène. Pour nous, quelques explications semblent incontournables :

- La défiance des citoyens face au déni démocratique ; je ne citerai que deux exemples : le non des Français au référendum pour une constitution européenne en 2005 finalement balayé d'un revers de main et la trahison récente de la convention citoyenne pour le climat par le gouvernement qui l'avait instaurée.
- Le rejet d'un système politique qui semble impuissant à régler les problèmes concrets.
- La déception créée par les tricheurs politiques qui, nationalement, depuis plusieurs décennies, tournent le dos à leurs engagements une fois élus.
- L'impression que les politiques locales sont identiques, quelle que soit la couleur politique.
- Mais aussi, il faut le dire, la méconnaissance entretenue et donc de plus en plus grande chez les citoyens du rôle des collectivités locales.

Malgré le rejet des urnes, nous restons convaincus que les Français sont intéressés par la chose publique. Le récent mouvement des Gilets jaunes, comme les mouvements citoyens pour climat ou les mobilisations sociales en font la démonstration. Ils ne se désintéressent pas des enjeux de la politique, mais de la manière dont aujourd'hui elle est menée.

La cinquième République est à bout de souffle démocratique. Nous devons en tirer des leçons collectivement sur nos manières de travailler ; d'autant plus que, si les élections départementales continuent à mobiliser aussi peu d'électrices et d'électeurs, ce seront des arguments supplémentaires pour remettre en cause les Départements, des collectivités de proximité chargées de répondre aux besoins sociaux et de solidarité. À terme, on entrevoit une remise en question de notre schéma institutionnel déjà fort entamé, Communes, Départements, Régions, Etat, au profit d'un fédéralisme européen que nous refusons.

Pour le mandat qui s'ouvre, nous souhaitons porter la voix de celles et ceux qui ont exprimé leur confiance dans les valeurs de gauche communistes, humanistes et progressistes, mais nous voulons surtout défendre notre vision du bien commun. Il s'incarne dans cinq priorités :

- D'abord, le combat contre la pauvreté la précarité. Le Département est la collectivité de l'action sociale et de la solidarité, il doit conduire des politiques sociales d'accompagnement plus fortes, plus offensives pour lutter contre la détresse sociale. Il faut mettre de grands moyens pour aider les personnes à sortir de la misère. Cela est une dépense, mais c'est notre mission première de Département.

- Ensuite, la bataille pour l'emploi, et cela va de pair avec la sortie de la pauvreté. Certes, notre collectivité n'a pas la compétence du développement économique, mais les Départements peuvent être les meilleurs alliés du combat contre le chômage à travers leurs investissements qui soutiennent l'activité économique locale et le BTP, tout en développant les territoires – nous devons à cet égard renforcer notre soutien financier aux communes –, à travers la commande publique pour offrir des débouchés au monde agricole dans la restauration collective des collèges et des établissements médicosociaux, à travers les politiques de subventionnement en direction du monde associatif qui accompagne les habitants.

- Par ailleurs, durant ce mandat, nous défendrons avec force la santé. La pandémie a jeté une lumière crue sur l'état de notre système de santé. Notre combat pour l'hôpital public n'est pas nouveau, nous le poursuivons avec ardeur. La désertification médicale représente également un danger croissant et surtout imminent. Dans les territoires considérés peu attractifs, les médecins généralistes comme spécialistes viennent à manquer, laissant des milliers de patients sans solution. Le problème est évident dans la ruralité, mais, même dans certaines villes, on constate un déficit de présence médicale. Nous ne pouvons pas attendre que la santé de nos concitoyens se détériore. Nous avons défendu durant cette campagne le soutien financier du Département au développement de centres publics de santé dans les territoires déficitaires, mais aussi le soutien à l'installation de maisons de santé et d'autres solutions encore, comme le recrutement de médecins salariés. Le Département doit à tout prix proposer des solutions pour éviter les zones blanches.

- Autre priorité que nous défendrons, les services publics départementaux, avec une intention particulière pour le traitement des dossiers APA et MDPH. Nous vous demandons de renforcer ces services publics départementaux.

Durant le mandat écoulé, les agents de la collectivité ont écopé d'une cure d'austérité qui a conduit à des sous-effectifs chroniques et à une surcharge de travail dans certains secteurs. Les carrières ont été bloquées pour tous, des postes ont été supprimés, les recrutements ont été gelés. Cette situation doit cesser, comme doit cesser le blocage des organisations syndicales sur le portail intranet.

- Pour finir, nous souhaitons voir se développer une action résolue pour freiner le dérèglement climatique. La feuille de route Nord durable n'est qu'un point de départ, je pense que vous en avez conscience. Une politique écologiste plus robuste, plus transversale et plus ambitieuse doit s'affirmer. Le Département doit faire sa part. Son action ne sera jamais impactante si elle demeure modérée. Nous l'avons déjà dit et redit dans cet hémicycle, les récentes fuites sur le prochain rapport du GIEC le confirment, l'urgence est là et chaque fraction de degré compte.

À travers ces priorités, nous énonçons les lignes directrices de notre action de conseillers départementaux sur les cantons où nous avons été élus, mais nous énonçons également nos attentes vis-à-vis de votre majorité nouvellement élue. Nous espérons que vous écouterez et entendrez nos idées, nos propositions, nos revendications pour les Nordistes.

D'ailleurs, avec le groupe socialiste, nous étions les seuls à porter un projet pour le département dans le cadre de la démarche Nord en commun. Si nos engagements politiques pour cette mandature étaient clairs, formalisés dans un programme, les vôtres restent flous et méritent d'être explicités, me semble-t-il.

Pour conclure, nous souhaitons que les échanges dans cette assemblée demeurent respectueux, comme ils l'ont été sur le mandat précédent sous l'égide du Président Jean-René LECERF que nous saluons.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)

M. le Président.- Merci, Monsieur BEAUCHAMP.

Je vais laisser la parole à Stéphanie BOCQUET pour le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s vous félicite pour votre élection à la présidence du Département du Nord.

Protéger, prendre soin et transformer étaient les maîtres mots de la campagne que nous avons menée pour notre programme « Changer le Nord, l'écologie ! ».

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation d'urgence sociale et climatique. La pandémie de Covid-19 illustre dramatiquement toutes les vulnérabilités d'un modèle de politique libérale dévastateur particulièrement criantes dans notre département. Cette crise illustre aussi le besoin de respecter le vivant humain, végétal ou animal, de relocaliser l'économie, de renforcer les services publics et de réduire les inégalités sociales, territoriales et générationnelles.

Nous devons prendre soin des plus fragiles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, personnes à la rue, précaires. La crise sanitaire illustre enfin l'urgence d'agir pour la transition écologique.

Nous n'avons pas le choix. Nous devons agir dans un contexte où la dégradation de notre biosphère, l'augmentation des gaz à effet de serre et les effets de la pollution impactent à un niveau jamais atteint notre santé et nos conditions de vie.

C'est le sens de la déclaration d'urgence que nous avons présentée devant un centre d'incendie et de secours le 15 avril dernier pour lancer notre campagne. Conscients de tous ces enjeux, nous sommes fiers d'être le premier groupe d'élus écologistes au Département, élus certes dans des cantons de la métropole, mais nous sommes désormais des élus du Nord et notre préoccupation première sera toujours l'égalité des territoires, des élus indépendants des lobbies, des élus de terrain, des élus écologistes pour changer le Nord avec ses habitantes et ses habitants.

Le score historique de l'écologie dans notre département nous engage. Oui, il nous engage car nous sommes aussi conscients de l'abstention qui a caractérisé cette séquence électorale partout en France. Notre humilité est de reconnaître cette grève civique généralisée et de proposer une démocratie participative pour que les habitantes et habitants de notre département se sentent directement concernés par l'action de notre institution. Notre volonté est de continuer à renouer le dialogue avec les citoyennes et les citoyens du Nord, en étant au cœur de nos villes et de nos villages pour échanger, partager, rendre compte de notre action sur l'ensemble du territoire.

Outre cette profonde crise démocratique, l'organisation du scrutin a fragilisé encore plus la participation. La distribution de la propagande officielle a connu des défaillances scandaleuses, réduisant fortement l'information du corps électoral. Le ministre de l'Intérieur doit rendre des comptes. La privatisation de la distribution est un choix inacceptable ! Notre attachement au service public se voit ainsi conforté. Nous continuerons à revendiquer avec force le besoin absolu de maintenir les services publics et leurs moyens dans tous les domaines de la vie.

Je le dis, nous disons oui, il y a urgence à vivifier notre démocratie. Vivifier la démocratie, c'est redonner le pouvoir d'agir par la mise en place du budget participatif. Vivifier la démocratie, c'est mettre en application les mesures de la convention citoyenne pour le climat. Certaines mesures relèvent en effet directement des compétences de notre collectivité. Parce que faire travailler

pendant des mois des citoyens tirés au sort et ne pas les écouter ensuite, cela participe aussi de la perte de sens et de crédibilité du politique.

Notre action politique doit s'adresser à toutes celles et tous ceux qui ont besoin de préparer leur avenir, notre avenir. Je pense aux jeunes, à la génération climat, à la génération précaire.

Ces jeunes ne sont pas venus voter car ils voient bien qu'ils sont dans une société qui les a abandonnés. On le voit à travers les chiffres du chômage des jeunes ou encore avec tous ces étudiants nourris grâce aux banques alimentaires.

Nous proposons d'expérimenter comme à Lyon un revenu minimum d'existence pour les moins de 25 ans. Il est toujours plus facile de sortir de la précarité si l'on n'y tombe jamais. Notre collectivité enverrait ainsi le message qu'elle croit en eux et qu'elle leur donne toute leur chance pour démarrer dans la vie.

Bien sûr, ces mesures ambitieuses ne pourront se mettre en place qu'avec l'ensemble des agents de notre collectivité, agents qui ont su s'adapter pour maintenir un service public de qualité pendant la crise sanitaire, en particulier pour les plus fragiles, quoi qu'il en coûte – je les en remercie –, agents aujourd'hui en recherche de sens quant à leur mission pour nombre d'entre eux. Nous serons à leur écoute.

Ici, au sein du Conseil départemental du Nord, nous sommes dans l'opposition. Monsieur le Président, nous serons une opposition républicaine, une opposition constructive pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants de l'ensemble du territoire, dans nos villes, dans nos campagnes, sur notre littoral. Parce que, quel que soit le territoire, rural ou urbain, l'écologie plus tard, c'est l'écologie trop tard.

Élus du Département du Nord, nous sommes prêts et prêts à travailler dès à présent et à prendre toute notre place au sein de la gouvernance du Conseil départemental et dans toutes les instances où il est représenté. Monsieur le Président, ce matin, vous avez ouvert la porte pour travailler toutes et tous ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)

M. le Président.- Merci à vous.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au point suivant.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE AUTRES QUE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – Rapport n° 2

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DE VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose 15 Vice-présidents et 66 autres membres de la commission permanente.

Je parlais tout à l'heure d'équipe. L'équipe doit aller jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas que nous ayons la plénière et que nous diminuions le nombre de conseillers départementaux dans la commission permanente, mais que nous puissions travailler sur l'ensemble des dossiers jusqu'au bout, que nous fassions donc des plénières suivies d'une commission permanente.

Y a-t-il des avis contraires sur cette proposition ? *(Aucun)*.

Qui est pour ? *(Unanimité)*.

La proposition du rapport n°2 relative à la composition de la Commission permanente est adoptée à l'unanimité.
--

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRÉSIDENTS

M. le Président.- Une fois que nous avons déterminé le nombre, nous devons élire les personnes, puisqu'il peut y avoir une autre liste de la commission permanente. Cela ne devrait pas arriver, c'est évident, mais les procédures sont celles-là.

Je vous propose de voter sur le fait que tout le monde fasse partie de la commission permanente. Nous allons l'afficher pendant une heure.

Pendant cette heure, nous aurons la possibilité d'aller faire une photo de famille sur le perron de la préfecture et nous nous retrouverons dans une heure.

Qui est pour cette commission permanente globale ? (*Unanimité*).

Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Je vous propose donc de lever la séance une heure. Merci à toutes et à tous.

(La séance, suspendue à 16 heures 05, est reprise à 17 heures 04.)

M. le Président.- Il est 17 heures 04. L'heure est passée.

La commission permanente est formée. Elle intègre l'ensemble des conseillers départementaux.

Je vous propose le vote de la liste des 15 Vice-présidents dont je vais vous donner les noms.

- Doriane BÉCUE,
- Max-André PICK
- Jean-Luc DETAVERNIER,
- Patrick VALOIS,
- Nicolas SIEGLER,
- Marie TONNERRE,
- Sylvie CLERC-CUVELIER,
- Frédérique SEELS,
- Valentin BELLEVAL,
- Jean-Noël VERFAILLIE,
- Martine ARLABOSSE,
- Marie CIETERS,
- Barbara COEVOET,
- Mickaël HIRAUX,
- Loïc CATHELAIN.

Nous allons passer au vote par bulletin secret. C'est la règle.

Monsieur le Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, le groupe communiste ne participera pas au vote. Cela va vous faire gagner un peu de temps.

M. MANIER.- Monsieur le Président, dans un souci de gain de temps, nous allons faire la même chose.

M. le Président.- Y a-t-il une autre prise de parole ?

Mme BOCQUET.- Apparemment, cela arrangerait tout le monde. Nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Président.- C'est noté.

Il suffit d'un votant au groupe UPN et la liste est élue.

Si vous êtes d'accord, je demande à Martine ARLABOSSE de voter...

Est-ce que cela vous convient, Monsieur le Directeur général ?

(Aparté entre le Président et le Directeur général)

Je ne veux pas avoir de problème. Aussi bien, on a les interventions.

Nous allons donc voter à main levée.

Qui est pour ? *(Le Groupe Union pour le Nord).*

Les groupes Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Socialiste, Républicain et Citoyen, et Europe Écologie Les Verts Génération.s ne prennent pas part au vote.

M. RENAUD.- On s'abstient.

M. le Président.- C'est noté. Trois abstentions.

La proposition du rapport n°2 relative à l'élection des Vice-Présidents est adoptée à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ne prennent pas part au vote. Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, s'abstiennent.)

Je vais vous donner les délégations pour les quinze Vice-présidents et les six conseillers délégués.

- 1^{er} Vice-présidente : Doriane BÉCUE, retour à l'emploi et insertion.
- 2^e Vice-président : Max-André PICK, finances, affaires générales.
- 3^e Vice-présidente : Jean-Luc DETAVERNIER, ressources humaines.
- 4^e Vice-président : Patrick VALOIS, ruralité environnement.
- 5^e Vice-président : Nicolas SIEGLER, aménagement du territoire.
- 6^e Vice-présidente : Marie TONNERRE, enfance famille jeunesse.
- 7^e Vice-présidente : Sylvie CLERC-CUVELIER, handicap.
- 8^e Vice-présidente : Frédérique SEELS, autonomie des seniors.
- 9^e Vice-président : Valentin BELLEVAL, voiries infrastructures.
- 10^e Vice-président Jean-Noël VERFAILLIE, logement, renouvellement urbain, politique de la ville.
- 11^e Vice-présidente : Martine ARLABOSSE, culture, communication institutionnelle.
- 12^e Vice-présidente : Marie CIETERS, éducation collèges.
- 13^e Vice-présidente : Barbara COEVOET, santé prévention.
- 14^e Vice-président : Mickaël HIRAUX, renouveau des territoires.
- 15^e Vice-président : Loïc CATHELAIN, tourisme.

Conseillers délégués :

- François-Xavier CADART : sport.
- Sylvie LABADENS : relations internationales.
- Karima ZOUGGAGH : insertion des 18-25 ans.
- Nicolas LEBLANC : patrimoine.
- Anne-Sophie BOISSEAUX : lutte contre les violences intrafamiliales.
- Sébastien SEGUIN : mobilité douce.

(Applaudissements)

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Président.- Je vais maintenant vous donner lecture de la charte de l'élu local prévue au Code général des collectivités territoriales.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Nous allons distribuer la charte. Pendant le temps de cette distribution, on considère que c'est une suspension de séance. Je dois faire une suspension de séance avant les points à l'ordre du jour.

(La séance est suspendue à 17 heures 13 - La charte de l'élu local est distribuée à l'ensemble des conseillers départementaux - La séance est reprise à 17 heures 16.)

M. le Président.- Suite à cette suspension de séance, je passe au point suivant.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – Rapport n° 3

M. le Président.- Vous avez pris connaissance de cette délibération. Avez-vous des remarques sur les délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ? *(Aucune).*

Qui est pour valider cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE – Rapport n° 4

M. le Président.- Je rappelle que nous faisons tous partie de la commission permanente.

Pas de remarques ? *(Aucune).*

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4 sont adoptées à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CHARGÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DU DÉPARTEMENT – Rapport n° 5

M. le Président.- Nous passons à composition de la commission d'appel d'offres et de la commission chargée de la commande publique. Il vous est proposé que ce soit la même liste.

Titulaires :

- Nicolas SIEGLER,
- Marie CIETERS,
- Loïc CATHELAIN,
- Marie SANDRA,
- Benjamin CAILLIERET.

Suppléants :

- Régis CAUCHE,
- François-Xavier CADART,
- Caroline SANCHEZ,
- Anne VANPEENE,
- Christine DECODTS.

C'est la même liste pour les deux commissions.

Qui est pour valider cette liste ?

Mme BOCQUET.- Le groupe écologiste s'abstiendra sur les délibérations sur la CAO et les suivantes.

M. le Président.- C'est noté.

Les propositions du rapport n° 5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord – Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Merci.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS – Rapport n° 6

M. le Président.- Au conseil d'administration du SDIS, nous avons 22 représentants au global, 19 pour l'Union pour le Nord, 2 pour le PS et 1 pour le PC.

Titulaires :

- Jacques HOUSSIN,
- Marie-Hélène QUATREBOEUFs,
- Régis CAUCHE,
- Nicolas SIEGLER,

- Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY,
- Sébastien SEGUIN,
- Barbara COEVOET,
- Martine ARLABOSSE,
- Nicolas LEBLANC,
- Carole DEVOS,
- Valentin BELLEVAL,
- Charlotte PARMENTIER-LECOCQ,
- Frédérique SEELS,
- Marie SANDRA,
- Sylvie DELRUE,
- Éric RENAUD,
- Anne-Sophie BOISSEAUX,
- Marie TONNERRE,
- Marie-Paule ROUSSELLE,
- Grégory BARTHOLOMEUS,
- Françoise MARTIN,
- Michel LEFEBVRE.

Suppléants :

- Valérie LÉTARD,
- Jean-Luc DETAVERNIER,
- Laurent DEGALLAIX,
- Mickaël HIRAUX,
- Karima ZOUGGAGH,
- Anne VAN CAUWENBERGE,
- Doriane BÉCUE,
- Paul CHRISTOPHE,
- Marie-Laurence FAUCHILLE,
- Elisabeth MASSE,
- Monique EVRARD,
- Luc MONNET,
- Caroline SANCHEZ,
- Loïc CATHELAIN,
- Frédéric BRICOUT,
- Yannick CAREMELLE,
- Vincent LEDOUX,
- Anne VANPEENE,
- Philippe WAYMEL,
- Julien GOKEL,
- Isabelle FERNANDEZ,
- Michelle GREAUME.

Pas de remarques sur ces listes de titulaires et suppléants ? (*Aucune*).

Qui est pour les adopter ?

Abstention du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts.

Les propositions du rapport n° 6 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord – Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Merci.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH PARTENORD HABITAT – Rapport n° 7

M. le Président.- Je vous propose les représentants à l'office public d'HLM Partenord Habitat. Nous avons 6 élus, 5 pour l'Union pour le Nord et 1 pour le PC.

- Max-André PICK,
- Caroline SANCHEZ,
- Martine ARLABOSSE,
- Nicolas SIEGLER,
- Jean-Noël VERFAILLIE,
- Charles BEAUCHAMP.

Les personnes qualifiées :

- Alain POYART,
- Françoise DEL PIERO,
- Dany COLLOMB,
- Sylvie ROBERT,
- Jean-Marcel GRANDAME,
- Marc PILLIEZ,
- Gérard DE RYCKER,
- Jean DESREUMAU.
- Un représentant des associations roubaisiennes d'insertion : Jacques PATIN.

Il nous restera à ajouter deux membres lors de notre prochaine assemblée départementale.

Qui est pour cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 7 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord – Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Merci.

Mes chers collègues, ainsi se termine l'ordre du jour de notre séance.

Lors de la prochaine séance, nous mettrons en place les commissions, ainsi que les délégations dans les différents organismes où le Département du Nord est représenté.

Nous ferons cela le 19 juillet en visio, de façon à permettre à ceux et celles qui prennent un peu de repos bien mérité de pouvoir y participer compte tenu que l'on sera après le 14 juillet et que cela peut gêner certaines personnes. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec plusieurs d'entre vous et on est arrivé à cette proposition. Nous ne passerons pas d'autres délibérations dans cette séance.

Il faut prévoir une séance sur la deuxième quinzaine de septembre où nous aurons des décisions importantes telles que les ADVB (villages et bourgs) et les PTS (projets structurants), sachant qu'il y aura eu une commission avant.

Vous aurez le calendrier des séances de l'année pour pouvoir caler les commissions et les assemblées plénières.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer que, en début de semaine prochaine, les groupes auront à disposition la liste des organismes avec le nombre de personnes à affecter par groupe dans les organismes ?

M. le Président.- Tout à fait. Dès lundi, les groupes auront la totalité.

M. BEAUCHAMP.- Merci.

M. le Président.- On les enverra aux présidents de groupe.

Mes chers collègues, merci beaucoup de vivre cette belle aventure ensemble. Je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 17 heures 25.)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Modalités d'élection du Président du Conseil départemental

La première réunion du Conseil départemental qui suit le renouvellement, dont la date est fixée par l'article L.3121-9 du code général des collectivités territoriales au 2^e jeudi qui suit le 1^{er} tour de scrutin, se tient dans des conditions spécifiques également définies par la loi.

En effet, la combinaison des articles L.3122-1 et L.3122-5 du même code en fixe l'ordre du jour comprenant de manière obligatoire et indivisible l'élection du Président du Conseil départemental, la détermination de la composition de la Commission permanente et l'élection de celle-ci et des Vice-présidents.

En application de l'article 8 de la loi N°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le quorum exigé pour que le Conseil départemental puisse délibérer valablement au cours de la présente réunion déroge aux règles prévues par l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales. Pour que le quorum soit atteint, la majorité des membres en exercice doit être présente soit au moins 42 membres.

Cette réunion de droit s'ouvre sous la présidence du doyen d'âge, assisté du plus jeune membre de l'assemblée, celui-ci faisant fonction de secrétaire.

Après que le quorum spécifique à cette réunion a été vérifié par le bureau d'âge ainsi composé, il est procédé à l'élection du Président du Conseil départemental selon les modalités suivantes, également définies par l'article L.3122-1 précité :

- au 1^{er} tour, le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental, soit par au moins 42 voix. Le cas échéant, il en va de même au 2^e tour.
- si l'élection n'est pas acquise au cours des deux premiers tours, l'élection a lieu au 3^e tour à la majorité relative des membres du Conseil départemental.

L'attention des candidats est appelée sur les dispositions de l'article L.3122-3 du code général des collectivités territoriales ainsi que sur les dispositions des articles LO.141-1 et LO.297 du code électoral. Celles-ci définissent les incompatibilités entre la fonction de Président du Conseil départemental et d'autres fonctions électives ou non électives.

Les articles L.3122-1 et L.3122-3 sont reproduits en annexe au présent rapport, ainsi que le 2^e alinéa du IV de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020, dans sa rédaction issue de l'article 8 de la loi N°2021-689 du 31 mai 2021 précité.

Aussitôt la proclamation de son élection par le doyen d'âge, le Président du Conseil départemental prend la présidence de l'assemblée pour procéder aux opérations concernant la Commission permanente.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint au début de la réunion, il ne pourrait être procédé à aucune de ces opérations. Le Conseil départemental devrait alors être convoqué à nouveau à 3 jours au moins d'intervalle, soit le lundi 5 juillet 2021 au plus tôt, sur le même ordre du jour mais cette fois sans condition de quorum.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Modalités d'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président

Aussitôt après l'élection du Président du Conseil départemental et sous sa présidence, l'ordre du jour appelle la détermination de la composition de la Commission permanente et l'élection de ses membres autres que le Président.

A) Détermination de la composition de la Commission permanente

L'article L.3122-4 du code général des collectivités territoriales précise que la Commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, des Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il autorise le Conseil départemental à fixer le nombre de Vice-présidents entre le nombre minimal de 4 et le nombre maximal de 15, sous réserve que le nombre des Vice-présidents n'excède pas 30 % de l'effectif de l'assemblée. Le nombre des autres membres de la Commission permanente n'est pas limité par la loi.

La composition de la Commission permanente est considérée fixée pour la durée du mandat. Sous réserve des dispositions de l'article L.3122-6 (relatif au choix ouvert au Conseil départemental de pourvoir ou non à la vacance d'un siège de membre de la Commission permanente, autre que celui du président), le Conseil départemental ne peut décider d'en modifier le nombre des membres ou la composition en cours de mandat sans procéder à une nouvelle élection de la Commission permanente dans son intégralité.

Cette décision préparatoire à l'élection est juridiquement nécessaire pour permettre le dépôt des candidatures à l'élection des membres de la Commission permanente. Elle fait l'objet d'un vote mais n'étant pas une décision de nomination, elle n'est pas soumise à l'obligation de scrutin secret.

Depuis le 2 avril 2015, la Commission Permanente était composée, sous la présidence du Président du Conseil départemental, de 15 Vice-présidents et de 66 Conseillers Départementaux dits « autres membres » au sens de l'article L.3122-4 précité.

Il appartient au Conseil départemental de se prononcer sur la composition de la Commission permanente pour le nouveau mandat en fixant le nombre de Vice-présidents et le nombre d'autres membres de celle-ci.

B) Election des membres de la Commission Permanente et des Vice-présidents

L'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales détermine les modalités de dépôt des candidatures et prévoit la procédure de nomination de manière alternative, sans élection formelle ou avec une procédure d'élection des membres de la Commission permanente selon le nombre de listes de candidats déposées.

1) Dépôt des candidatures

Les listes de candidatures aux différents sièges de la Commission permanente doivent être déposées auprès du Président du Conseil départemental dans l'heure qui suit la décision précitée portant composition de la Commission permanente et fixant donc le nombre de sièges à pourvoir. Il s'agit d'un délai d'interprétation stricte dans la mesure où son écoulement est une condition de recevabilité des candidatures. La séance est donc suspendue pendant cette durée de 60 minutes effectives.

En application de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, une liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'attention des candidats est appelée sur les dispositions des articles LO 141-1, LO 151 et LO 297 du code électoral relatives à l'incompatibilité entre les mandats de député et de sénateur et les fonctions de Vice-président de Conseil départemental et sur le mode de résolution d'une telle situation.

2) Constat et conséquences du nombre de listes

A la reprise de la séance après expiration du délai précité d'une heure, et selon qu'une seule liste de candidats aura été déposée (consensus) ou non (élection obligatoire), la désignation des membres de la Commission permanente autres que le Président du Conseil départemental interviendra dans les conditions suivantes :

2.1 Consensus sur une liste unique : ni élection des membres de la Commission permanente, ni élection des Vice-présidents.

Dans le cas où une seule liste de candidats a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de cette liste, les premiers conseillers étant donc Vice-présidents, à concurrence du nombre fixé par le Conseil départemental. Le Président du Conseil départemental donne lecture de la composition de la Commission permanente.

2.2 Pluralité de listes de candidats, le Conseil départemental procède à deux élections successives : d'abord pour désigner l'ensemble des membres de la Commission permanente, ensuite pour désigner parmi ceux-ci les Vice-présidents.

1er scrutin : les membres de la Commission Permanente, autres que le Président du Conseil départemental, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Comme indiqué, une liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Au vu des résultats de cette élection qui ne comporte donc qu'un seul tour, les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

2ème scrutin : après la répartition des sièges entre les différentes listes, il est procédé à l'élection des Vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'alternance des candidats de chaque sexe n'est pas exigée par la loi pour ces listes mais l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut pas être supérieur à un.

Si l'élection n'est pas acquise au cours des deux premiers tours, elle a lieu au 3ème tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Ces différentes opérations seront retracées dans une délibération unique.

La proclamation de l'élection de la Commission permanente clôt une partie indivisible de l'ordre du jour, ouverte par l'engagement des opérations de l'élection du Président du Conseil départemental.

Les articles L.3122-4 et L.3122-5 du code général des collectivités territoriales sont reproduits en annexe au présent rapport.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental

Les délégations de compétence pouvant être accordées par le Conseil départemental au Président du Conseil départemental sont limitativement énumérées par différents articles du code général des collectivités territoriales (article L.3211-2 qui dresse un inventaire de délégations pouvant être données dans divers domaines, article L.3221-10-1 actions et défense en justice, article L.3221-11 en matière de marchés publics et accords-cadres, article L.3221-12 en matière d'exercice des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme, article L.3221-12-1 pour les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) et article L.1413-1 pour la saisine de la commission consultative des services publics locaux).

L'ensemble des délégations prenant fin avec les pouvoirs du Président, il convient de lui accorder de nouveau, le cas échéant, tout ou partie de ces délégations pour la durée du mandat.

L'une de ces délégations ne peut pas être accordée lors de la réunion de droit, à défaut d'être mentionnée dans l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales qui définit de manière limitative les délibérations pouvant être prises pendant celle-ci, notamment en raison de l'exception au délai d'envoi de 12 jours au moins, qu'elle implique. Il s'agit de la délégation concernant la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est proposé de statuer sur les délégations au Président du Conseil départemental dans les termes ci-dessous :

1) Emprunts, gestion active de la dette et lignes de trésorerie (article L.3211-2 CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, de conduire une gestion active de la dette et de pouvoir mobiliser en tant que de besoin les lignes de trésorerie, le Conseil départemental délègue au Président pour la durée de son mandat le pouvoir :

- Emprunts et gestion de la dette :

- de décider le lancement des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement et prendre toute mesure à cet effet,
- de retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné,
- de décider et passer tous actes relatifs à la gestion active de la dette, y compris la passation et la résiliation des ordres sur opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette et les éventuelles nouvelles opérations,
- de signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution des décisions susmentionnées à des opérations financières de la gestion de la dette.

- Gestion de la trésorerie :

- de décider le lancement des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des lignes de trésorerie et prendre toute mesure à cet effet,
- de retenir et conclure les meilleures offres de lignes de trésorerie pour un montant maximum annuel de 200 millions d'euros,
- de signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution des décisions susmentionnées et des opérations financières de la gestion de la trésorerie du Département.

2) Délégations diverses (article L.3211-2 CGCT)

Dans la continuité des délibérations antérieures, il est proposé de déléguer au Président les pouvoirs :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés du Département utilisées par ses services publics ;
- de fixer les tarifs des copies réalisées, quel que soit le support utilisé, des expositions ou des malles pédagogiques ;
- de fixer les tarifs des droits d'entrée dans les équipements culturels départementaux (musées, Forum départemental des sciences, Abbaye de Vaucelles, la Maison natale Charles de Gaulle, ...) ;
- de fixer les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et par les Archives Départementales ;
- de fixer les tarifs des actes du Laboratoire Départemental ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services départementaux ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services des domaines, le montant des offres de la Collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'attribuer ou de retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département.
- d'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celui-ci est membre, dans la limite d'un montant unitaire de cotisation annuelle de 2 000 euros ;
- de solliciter de l'Etat, ou d'autres collectivités territoriales, des subventions qu'ils attribuent sur leurs fonds, lorsque l'autorisation de solliciter ces subventions n'a pas été donnée dans la délibération approuvant le projet ou lorsque ce projet ne nécessite pas de délibération ;
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département.

3) Délégation en matière de marchés publics et d'accords-cadres (article L.3221-11 CGCT)

Il est proposé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la compétence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la

résiliation) et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4) Délégation en matière d'exercice des droits de préemption dont le Département est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme (article L.3221-12 CGCT)

Initialement instituée pour le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, la délégation rendue possible par l'article L.3221-12 du code général des collectivités territoriales a été étendue à l'ensemble des droits de préemption concernant le Département, prévus par le code de l'urbanisme par l'article 154 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Il est proposé de :

- charger le président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'exercer au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, y compris décider la préemption sur toute délégation du droit de préemption urbain qui serait décidée par la collectivité compétente au profit du Département, afin de permettre la réalisation d'une opération sous maîtrise d'ouvrage départementale ou concernant le Département ;
- autoriser également le président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, à déléguer l'exercice du droit de préemption du Département à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé en zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

5) Délégation en matière de gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (article L.3221-12-1 CGCT)

Dans la continuité des délibérations antérieures, il est proposé de déléguer au Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, la compétence pour prendre toute décision concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre des dispositions de l'article L.3221-12-1 du code général des collectivités territoriales.

Dispositions communes à l'ensemble de ces délégations :

En application du code général des collectivités territoriales l'exécution de ces délégations doit faire l'objet, au minimum, d'une information du Conseil départemental (article L.3211-2), de la Commission permanente (article L.3221-11) ou d'un compte-rendu du Président au Conseil départemental (article L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1).

Sauf décision contraire du Conseil départemental, les délégations ainsi accordées valent pour la durée du mandat, à l'exception des délégations en matière d'emprunt dont l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales précise qu'elles prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil départemental.

Enfin, l'article L.3221-13 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, le président peut subdéléguer les attributions confiées par le Conseil départemental dans les conditions prévues par l'article L.3221-3 (délégations aux vice-présidents et le cas échéant aux Conseillers) ».

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Délégations du Conseil départemental à la Commission permanente du Conseil départemental

Les délégations du Conseil départemental à la Commission permanente sont autorisées par l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales.

Les délégations du Conseil départemental à la Commission permanente ne sont pas des délégations de pouvoirs. L'organe délibérant plénier peut toujours, et sans abroger préalablement une délégation donnée à la Commission permanente, statuer dans les champs dévolus à celle-ci.

Il est donc proposé au Conseil départemental, en application de cet article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, d'accorder à la Commission permanente une délégation pour statuer dans les matières relevant du Conseil départemental à l'exception des décisions à prendre dans les domaines suivants :

1) Décisions budgétaires et financières réservées au Conseil départemental par l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales au titre des articles suivants du même code :

- Article L.3312-1 : Débat d'Orientation Budgétaire, adoption du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives,
- Article L.1612-12 : arrêt du Compte Administratif,
- Article L.1612-14 : adoption de mesures de redressement de l'équilibre budgétaire sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes,
- Article L.1612-15 : décisions d'inscrire une dépense obligatoire après mise en demeure de la Chambre Régionale des Comptes ;

2) Le règlement intérieur du Conseil départemental et les autres décisions d'organisation de la gouvernance, notamment les délégations accordées au Président du Conseil départemental, la constitution des commissions et la désignation de leurs membres ainsi que les décisions relatives aux conditions de l'exercice du mandat des conseillers départementaux :

- Indemnités et avantages en nature des élus,
- Moyens individuels et formation des élus,

Et plus généralement,

- Les décisions qui auraient pour objet ou pour effet de compléter les garanties essentielles de l'exercice du mandat des conseillers départementaux ;

3) Les débats d'orientation politique, la définition des politiques départementales et notamment les règles principales définissant les régimes d'aides et de subventions ;

4) Les décisions à prendre sur les schémas et plans départementaux, et plus globalement les documents à caractère stratégique et de programmation d'importance au moins départementale ;

- 5) La décision de recourir à une délégation de service public, une régie dotée de l'autonomie financière ou un contrat de partenariat ;
- 6) La décision d'adhésion ou de retrait à des établissements publics, des Sociétés d'Economie Mixtes (SEM), des Sociétés Publiques Locales (SPL) et des Groupements d'Intérêt Public (GIP) ;
- 7) Le rapport d'activité des services départementaux (article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales) et le rapport du Préfet sur l'activité des services de l'Etat dans le Département (article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales) ;
- 8) Les décisions à prendre dans les domaines qui font l'objet de délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Election des Conseillers départementaux dans les commissions chargées de la commande publique et de la gestion des services publics

L'ordre du jour facultatif de la réunion de droit peut comprendre, en application de l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales, la désignation par le Conseil départemental de ses membres dans les commissions.

Les commissions compétentes dans les différents domaines de la commande publique doivent être renouvelées dans les meilleurs délais, afin de ne pas laisser de période intermédiaire au cours de laquelle le Département ne serait pas en mesure de faire progresser ses procédures d'achat public ou de délégation de service public.

Il s'agit donc de renouveler la désignation des membres du Conseil départemental au sein des commissions suivantes :

- La Commission d'Appel d'Offres prévue par les articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article R.2162-24 du code de la commande publique, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font automatiquement partie du jury de concours.

- La commission compétente en matière de délégation de service public prévue par l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales

Dans les deux cas, la présidence de la commission est assurée par le Président du Conseil départemental, ou par le représentant qu'il désigne parmi les conseillers départementaux non membres élus de la commission s'il ne souhaite pas en assurer lui-même la présidence.

Il appartient au Conseil départemental de désigner 5 membres titulaires, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et, de la même manière, 5 membres suppléants. L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste.

De même, il appartient au Conseil départemental, en application de l'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats. Il est proposé de décider que les listes seront déposées en séance dans les 15 minutes de l'appel des candidatures.

Toutefois, le code général des collectivités territoriales n'exige pas une élection au scrutin secret.

Il est donc possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales.

Si une seule liste de candidats est présentée et qu'elle répond à la double condition d'être complète et de ne comporter qu'un seul nom de candidat par poste à pourvoir en titulaires et en suppléants, le Conseil départemental constate que les conditions du 4° alinéa de l'article L.3121-15 du code général

des collectivités territoriales sont réunies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération. Le Président du Conseil départemental en donne lecture.

Je propose au Conseil Départemental :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une liste unique de 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants pour la Commission d'appel d'offres et une liste unique de 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants pour la Commission de délégation de service public et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Désignations au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

L'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (SDIS 59) du Nord – Renouvellement

La composition du Conseil d'Administration du SDIS est déterminée par les articles L.1424-24-1 et L.424-24-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'Administration comprend 30 sièges répartis entre, d'une part le Département (22 sièges) et, d'autre part, les communes et les établissements de coopération intercommunale (8 sièges) par la délibération du Conseil d'administration du SDIS du 20 janvier 2020 et l'arrêté du Président du Conseil d'administration du SDIS du 8 juillet 2020.

Des suppléants en nombre équivalent sont désignés dans les mêmes conditions.

Les représentants du Département sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil départemental. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental a la faculté de décider de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations proposées au rapport N°6 si une liste unique est constituée pour pourvoir les 22 sièges de titulaires et les 22 sièges de suppléants.

Il est proposé au Conseil départemental de désigner 22 titulaires et 22 suppléants, selon le tableau joint en annexe.

Je propose au Conseil Départemental :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;

- de constater, le cas échéant, un accord sur une liste unique de 22 candidats titulaires et 22 candidats suppléants et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 01 juillet 2021

OBJET : Composition du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat et désignation des représentants du Département

Le nombre de membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat (OPH) est fixé soit à 23, soit à 27 par délibération du conseil de la collectivité de rattachement dans les conditions prévues aux articles R.421-4 et R.421-8 du code de la construction et de l'habitation et notamment après chaque renouvellement de son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil départemental de se prononcer sur le nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat, préalablement à la désignation des représentants du Département dans cette instance.

Le Conseil départemental a fixé à 23 membres la composition du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat par délibération du 16 décembre 2019, au moment de la fusion de cet office avec l'OPH Habitat Saint Quentinnois à compter du 1^{er} janvier 2020 (arrêté préfectoral du 6 décembre 2019).

L'article R.421-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit que la collectivité territoriale de rattachement peut modifier son choix à l'occasion de chaque renouvellement de son organe délibérant. Il est proposé de porter le nombre de membres de 23 à 27, ce qui porte le nombre de représentants du Département de 13 à 15, sans pour autant modifier le nombre de représentants à désigner par l'assemblée en son sein.

La composition du conseil d'administration est en effet fixée ainsi par l'article R.421-5 du code précité selon le nombre de membres :

Nombre de membres du Conseil d'administration de l'OPH	23	27
Représentants de la collectivité de rattachement	13	15
dont :		
Conseillers départementaux	6	6
Elus de collectivités territoriales ou EPCI du ressort de l'OPH autres que la collectivité de rattachement	2	3
Autres personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales	5	6
Représentant désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office	1	1
Représentant désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office	1	1
Représentant désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège	1	1
Représentants désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège	2	2
Représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (désignés par le Conseil départemental)	1	2
Représentants élus par les locataires	4	5

Le Conseil départemental est donc appelé à désigner :

- 6 représentants pris en son sein ;
- 9 personnalités qualifiées qui ont aussi la qualité de représentants de la collectivité de rattachement mais qui ne peuvent pas être des conseillers départementaux, dont 3 élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de l'office autres que le Département ;
- 2 représentants des associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

En outre, il appartient au Président du Département de saisir les organismes devant désigner 1 ou plusieurs représentants au conseil d'administration, à l'exception des représentants des locataires, dont le mandat électif se poursuit jusqu'à son terme.

La prochaine réunion du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat est prévue le mercredi 28 juillet 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental de procéder aux désignations des membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat en deux temps.

Le Conseil départemental peut désigner immédiatement les 6 représentants pris en son sein, parmi lesquels le Conseil d'administration de l'OPH désignera son Président.

Il est proposé de procéder à la désignation des 9 personnalités qualifiées et des 2 représentants d'association lors de la prochaine réunion du Conseil départemental.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a la faculté de décider de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations proposées au présent rapport si une liste unique est constituée pour pourvoir les 6 sièges de représentants pris au sein de l'assemblée.

Je propose au Conseil Départemental :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants du Département au conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat tant pour les 6 représentants membres de l'assemblée et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 1^{er} JUILLET 2021**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Benjamin CAILLIERET,
Secrétaire de séance

Christian POIRET,
Président du Département du Nord